

Zones Mobilis Riviera

La zone 64, telle qu'elle est prévue : un petit bout de trop !

Constat

Avec l'introduction du nouveau plan de zones Mobilis pour la Riviera et avec la nouvelle grille tarifaire, le prix des titres de transport au départ de Vevey augmentera sensiblement pour certaines destinations. Le prix d'une carte journalière (actuellement aller et retour) augmentera de **26,5%** pour Montreux, de **65%**, pour Cully, de **40%**, pour Lausanne, de 10,2% pour Morges, de **18,4%** pour Yverdon. Ce prix diminuera par contre pour Palézieux via Lausanne (-17,4%), pour Palézieux via Chexbres-Village (-19,5%), et pour la Broye (-9,2% pour Payerne par Chexbres-Village, par exemple).

Des augmentations beaucoup plus fortes que la moyenne

La très grande augmentation du prix des billets entre Vevey et Cully, Lausanne et au-delà nous paraît injustifiable.

Proposition (voir ci-après les extraits du plan de zones)

En observant le nouveau plan de zones, on constate une bizarrerie : la zone 64 s'étend jusqu'au lac alors qu'aucune localité ne s'y trouve (Rivaz est à la limite des zones 71 et 64).

Il suffirait donc de maintenir le bord du lac en zone 71 pour limiter quelque peu l'augmentation des prix entre Vevey et Cully, Lausanne et au-delà.

On obtiendrait ainsi des augmentations plus raisonnables, bien qu'encore importantes :

25% pour Cully, 17,1% pour Lausanne, 9,2% pour Yverdon et même une baisse de 3,4% pour Morges. Pour Palézieux et la Broye, il n'y aurait aucun changement. Le problème de la forte augmentation pour Montreux (26,5%) ne serait pas résolu pour autant.

Prix pour des cartes journalières émises à Vevey au tarif entier et 2e classe (ancien prix jusqu'au 12 décembre 2010)

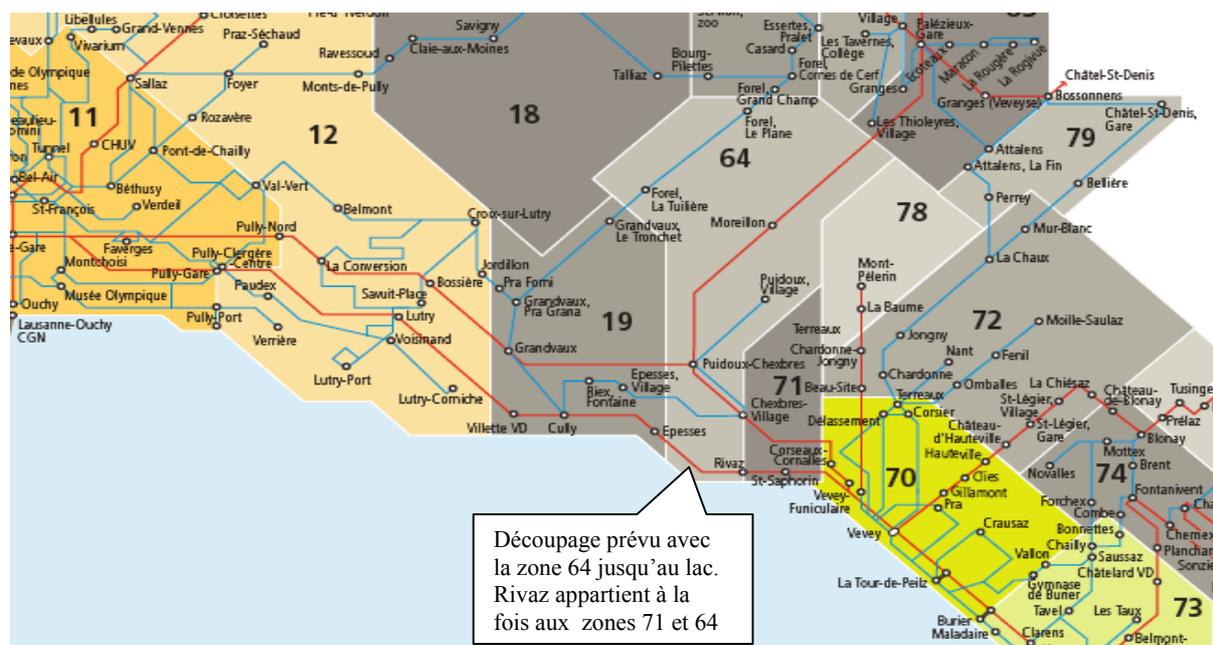
Selon plan de zones tel qu'il a été défini						Selon plan de zones modifié			
Destination	Ancien prix CHF	zones	Nb de zones	Nouveau prix CHF	Variation %	zones	Nb de zones	Nouveau prix CHF	Variation %
Lausanne	14.00	70-71-64-19 12-11	6	19.60	+40.0	70-71-19 12-11	5	16.40	+17.1
Cully	8.00	70-71-64-19	4	13.20	+65.0	70-71-19	3	10.00	+25.0
Morges	23.60	70-71-64-19 12-11-33-30	8	26.00	+10.2	70-71-19 12-11-33-30	7	22.80	-3.4
Yverdon	39.20	70-71-64-19 12-11-15-44 53-45-43-42 41-40	14	46.40	+18.4	70-71-19 12-11-15-44 53-45-43-42 41-40	13	42.80	+9.2
Palézieux via Puidoux	16.40	70-71-64-63	4	13.20	-19.5	70-71-64-63	4	13.20	-19.5
Palézieux via Lausanne	27.60	70-71-64-19 12-11-63	7	22.80	-17.4	70-71-64-19 12-11-63	7	22.80	-17.4
Payerne via Puidoux	39.20	70-71-64-63 62-61-60-103- 102-101-100	11	35.60	-9.2	70-71-64-63 62-61-60- 103-102-101- 100	11	35.60	-9.2
Montreux	6.80	70-73	2	8.60	+26.5	70-73	2	8.60	+26.5
Villeneuve	9.60	70-73-77	3	10.00	+4.2	70-73-77	3	10.00	+4.2

Autre justification

Le nouveau plan de zones Mobilis introduit une disparité étonnante : comment justifier que le trajet Palézieux – Lausanne, qui se parcourt en 15 minutes (trains IR), implique 5 zones alors que le trajet Vevey – Lausanne, qui se parcourt en 14 minutes, implique 6 zones ? Notre proposition corrigerait cette disparité.

Extraits du plan de zones

a) tel qu'annoncé



b) selon notre proposition

La modification demandée est sans autre conséquence.

Ainsi, Rivaz se trouverait en zone 71. Il n'y aurait donc aucune incidence sur les prix de et pour cette localité : comme prévu actuellement, il faudrait un titre de transport 2 zones entre Vevey et Rivaz, de même qu'entre Epesses et Rivaz.

